

Rapport au Parlement

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

sur l'emploi de la langue française

Synthèse 2013

Le Gouvernement a souhaité donner à la politique du français et du plurilinguisme une nouvelle impulsion. Dans la circulaire qu'il a adressée le 25 avril 2013 à l'ensemble des membres du Gouvernement, le Premier ministre a rappelé que la langue française était au cœur de notre pacte républicain et que son emploi, notamment par l'ensemble des services de l'État, garantissait un égal accès à l'information et au savoir. Le rôle déterminant que joue la maîtrise de la langue française

l'emploi de la langue française

L'édition 2013 du *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française*, dont il est présenté ici une synthèse, dresse un bilan aussi exhaustif que possible de la mise en œuvre de l'action publique en faveur de la langue française. Elle retrace les évolutions ayant marqué la période 2012-2013 qui résultent de l'action coordonnée des administrations concernées par la politique de la langue et des nombreuses initiatives prises par la société civile.

Le Gouvernement a souhaité donner à la politique du français et du plurilinguisme une nouvelle impulsion.

Dans la circulaire qu'il a adressée le 25 avril 2013 à l'ensemble des membres du Gouvernement, le Premier ministre a rappelé que la langue française était au cœur de notre pacte républicain et que son emploi, notamment par l'ensemble des services de l'État, garantissait un égal accès à l'information et au savoir.

Le rôle déterminant que joue la maîtrise de la langue française dans la réussite scolaire et dans l'insertion professionnelle et sociale a, par ailleurs, été réaffirmé : inscrite dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, elle constitue un objectif prioritaire de notre politique éducative. C'est également à ce titre que le Premier ministre a fait de la lutte contre l'illettrisme une grande cause nationale de l'année 2013.

Mais si notre pays s'est construit dans un rapport étroit avec la langue française, s'il doit maintenir vivace un héritage qui contribue à la cohésion de notre société, il lui faut également prendre en compte la réalité de pratiques et d'aspirations culturelles, sociales, professionnelles qui, dans une société ouverte sur le monde, appellent l'usage d'autres langues.

C'est pourquoi le Gouvernement et le législateur ont entrepris de donner une base juridique à ces besoins légitimes.

La loi sur la refondation de l'école fixe aujourd'hui un cadre clair et cohérent à l'enseignement des langues étrangères et régionales dans notre système éducatif. Elle prévoit en particulier une initiation dès le plus jeune âge à la diversité linguistique, susceptible de prendre appui sur les langues parlées au sein des familles.

Les langues ont aussi un rôle à jouer dans le renforcement de l'attractivité économique et culturelle de notre pays. À cette fin, un aménagement législatif a été apporté pour autoriser, sous certaines conditions, des formations en langue étrangère dans l'enseignement supérieur. Dans le même temps, les étudiants étrangers bénéficiant de formations en langue étrangère devront suivre un enseignement de langue française, dès lors qu'ils ne seront pas à même de justifier de compétences suffisantes en français.

Pour ma part, convaincue que la pluralité des langues est une chance pour notre pays, j'ai souhaité lancer une réflexion sur les moyens de redéfinir une politique publique en faveur des langues régionales et de la pluralité linguistique interne. Le comité consultatif constitué à cet effet m'a remis le 15 juillet dernier les conclusions de ses travaux : ceux-ci contiennent de nombreuses propositions amenées à constituer l'ossature d'un plan d'action gouvernemental.

D'ores et déjà, j'ai souhaité, dans un contexte budgétaire difficile, consolider en 2014 les moyens d'intervention de mon ministère alloués à la politique linguistique.

Par le nombre et la qualité des œuvres de l'esprit qu'elle véhicule, par l'importance et le dynamisme de ses contenus sur la toile, le français constitue aujourd'hui une des langues de référence dans la société de la connaissance. Partagée par 220 millions de locuteurs, soutenue par une organisation multilatérale respectée, forte de 77 États et gouvernements, son avenir n'est pas menacé.

En ouvrant davantage notre société à la diversité linguistique, dans le respect de nos principes républicains, nous donnons à nos concitoyens et à tous ceux, qui dans le monde considèrent avec amitié notre pays et ses valeurs, une raison supplémentaire d'aimer et de promouvoir la langue française.

Aurélie FILIPPETTI
Ministre de la Culture et de la Communication

Assurer la présence du français dans la vie sociale

La consommation

Les dispositions légales concernant l'information et la protection du consommateur constituent la clé de voûte de l'édifice institutionnel mis en place pour garantir l'emploi du français dans la vie sociale.

Interventions en baisse, infractions en hausse

L'année 2012 a été marquée par :

- > une baisse du nombre d'interventions des agents de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) : 8 423 contre 12 848 en 2011 ;
- > une hausse du taux d'infraction qui s'établit à 14 % du total des interventions, contre 11,1 % en 2011 ;
- > une proportion importante d'infractions de faible gravité, qui donnent lieu à des avertissements plutôt qu'à des procédures contentieuses ;
- > une baisse du nombre de décisions prononcées par les tribunaux : 50 contre 59 en 2011.

Les infractions et anomalies relevées ont donné lieu au retrait des produits concernés aussi souvent que nécessaire.

Un contentieux pénal en baisse

En 2012, les services de la DGCCRF ont transmis aux parquets 107 actes de procédure constatant des infractions à la loi du 4 août 1994, contre 123 en 2011. Le nombre de dossiers clos en 2012 concernant des procès-verbaux transmis les années précédentes ou en 2012 s'est élevé à 50 (59 en 2011) dont notamment 29 jugements définitifs (contre 26 en 2011) et 11 procès-verbaux transmis à d'autres services d'enquêtes. La transmission au Parquet des seuls dossiers correspondant à des infractions d'une certaine gravité permet d'aboutir plus fréquemment à des condamnations par les tribunaux.

En 2012, les services douaniers ont effectué 1 124 contrôles contre 891 en 2011, soit une augmentation de 26 %, et constaté 18 infractions, contre 11 l'année précédente.

Le monde du travail

Les interventions de l'autorité administrative au titre des différents articles concernés du code du travail (relatifs, par exemple, à la rédaction en français du contrat de travail, du règlement intérieur ou des documents nécessaires aux salariés pour l'exécution de leur travail) connaissent une diminution significative, puisqu'on en dénombre 545 en 2012 contre 772 en 2011.

Des stratégies linguistiques pour les entreprises

Adopter une stratégie linguistique qui réponde aux besoins de communication internationale de l'entreprise tout en garantissant aux salariés le droit de travailler en français : telle est l'approche préconisée par le « Guide des bonnes pratiques linguistiques dans les entreprises » qui a vocation à être diffusé largement auprès des entreprises et des salariés. Cette publication de la délégation générale à la langue française et aux langues de France fait suite à un projet franco-québécois conduit de 2011 à 2013 avec l'Office québécois de la langue française.

Concilier l'usage du français avec les impératifs de la communication internationale

Le « guide des bonnes pratiques linguistiques dans les entreprises » énonce à cette fin plusieurs principes de bonne gouvernance :

- > réaffirmer que le français est la langue du travail et que les langues sont une ressource pour l'entreprise ;
- > adopter une stratégie et une gestion explicite des questions linguistiques ;
- > poser la question des langues dans le cadre du dialogue social ;
- > mettre en place une instance de gestion des questions linguistiques et nommer un référent au niveau de la direction chargé de la gestion de ces questions.

L'enseignement supérieur

L'article 2 de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche autorise sous certaines conditions des enseignements en langue étrangère.

Une ouverture maîtrisée aux enseignements en langue étrangère et un renforcement du français dans les mobilités étudiantes

Ce texte fait entrer dans la légalité des formations qui sont dispensées en anglais dans certaines universités et grandes écoles. Il introduit dans le système éducatif une souplesse indispensable pour attirer un plus grand nombre d'étudiants, notamment asiatiques ou indiens, que la perspective de formations en anglais peut conforter dans leur décision de poursuivre leurs études en France.

Toutefois, les formations bénéficiant d'une exception à l'obligation d'emploi du français, strictement justifiées par des nécessités pédagogiques, ne pourront être que partiellement proposées en langue étrangère.

Par ailleurs, en faisant en sorte que les étudiants étrangers bénéficiant de formations en langue étrangère suivent un enseignement de langue française lorsqu'ils ne justifient pas d'une connaissance suffisante de cette dernière, le texte favorise la promotion du français dans le monde.

Enfin, le ministre chargé de l'usage de la langue française devra être immédiatement informé des exceptions accordées à l'emploi du français, de leur délai et de la raison de ces dérogations.

Les programmes audiovisuels

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) s'attache au respect des obligations envers la langue française inscrites aux cahiers des charges des sociétés nationales de radio et de télévision et dans les conventions annexées aux décisions d'autorisation des diffuseurs privés. En 2012, aucune contravention à l'article 12 de la loi du 4 août 1994 n'a été relevée.

Une qualité inégale du français

Le CSA mène également une action de veille sur la qualité de la langue véhiculée par les médias audiovisuels. Il observe que la qualité du français parlé dans les médias est de bonne tenue dans les émissions d'information et les magazines. D'autres émissions privilégient un registre de langue plus familier avec de nombreux anglicismes revendiqués par les animateurs.

Depuis le 1^{er} novembre 2012, de nouvelles heures d'écoute sont prises en compte pour les quotas de chansons francophones à la radio. Cet aménagement conduit à réduire, fût-ce légèrement, l'exposition de chansons françaises à la radio. En revanche, est désormais considéré comme nouvelle production tout nouveau titre, datant de moins de neuf mois au lieu de six précédemment, ce qui lui offre une exposition plus longue.

La publicité

L'autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) mène une action en faveur d'une publicité loyale, véridique et saine dans l'intérêt des consommateurs, du public et des professionnels de la publicité.

Une faible proportion de manquements

Les contrôles obligatoires effectués par l'ARPP, pour avis avant diffusion, ont concerné 21 258 campagnes publicitaires :

- > 19 096 messages ont fait l'objet d'un avis de diffusion favorable ;
- > 2 162 ont fait l'objet de demandes de modifications en application des divers textes législatifs, réglementaires et déontologiques applicables ;
- > 397 ont suscité un avis de modification au titre du respect de la loi du 4 août 1994.

L'enrichissement de la langue française

Le dispositif d'enrichissement de la langue française a pour mission essentielle de proposer des termes et expressions pour désigner en français les nouveaux concepts et réalités, apparaissant notamment dans les domaines scientifiques, techniques ou économiques.

Des outils numériques au service du public

L'ensemble des termes publiés par la Commission générale de terminologie et de néologie est repris dans la base terminologique *FranceTerme*, qui contient à ce jour plus de 6 500 fiches. Ce site met en lumière les termes de l'actualité et donne accès à divers vocabulaires thématiques dans les domaines du sport, de la défense, du pétrole, de l'audiovisuel, ou encore de l'économie et des finances.

Par ailleurs, un site participatif, le wikiLF (wiki langue française), recueille les suggestions du public concernant les termes du vocabulaire moins spécialisé.

Maîtriser le français : un enjeu d'éducation et de formation

Les actions en direction des jeunes

La refondation de l'École de la République

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République réaffirme que « l'école garantit à tous les élèves l'apprentissage et la maîtrise de la langue française ».

La priorité donnée à l'école primaire et maternelle a permis de mettre en œuvre, dès l'année 2012-2013, des mesures dont l'un des enjeux majeurs est de favoriser l'apprentissage et la maîtrise de la langue française.

La Journée défense et citoyenneté

La proportion de jeunes en difficultés de lecture en métropole a reculé de trois points au cours des quatre dernières années (8,6 % en 2012 contre 11,8 % en 2008). Outre-mer, cette proportion reste alarmante, bien qu'en légère diminution par rapport à 2011, avec 34,4 % des participants.

La prévention et la lutte contre l'illettrisme

Selon les résultats de l'enquête Information et vie quotidienne 2011, 7 % des personnes ayant été scolarisées en France ont des difficultés graves ou fortes à l'écrit et sont en situation d'illettrisme, soit environ 2,5 millions de personnes âgées de 16 à 65 ans. En 2004, ce taux était plus élevé (9 %). En outre-mer, la proportion de la population touchée par l'illettrisme s'élève à 21 % à La Réunion, à 20 % en Guadeloupe et à 14 % à la Martinique.

L'illettrisme, grande cause nationale 2013

Le 1^{er} mars 2013, le Premier ministre a attribué le label grande cause nationale 2013 au collectif Agir ensemble contre l'illettrisme représentant 64 organisations. À l'initiative de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, une campagne de sensibilisation est réalisée dans ce cadre sous la forme de messages télévision et radio.

Les actions en direction des adultes

L'administration pénitentiaire

Son action repose sur l'évaluation des compétences de la population carcérale, la mise en place de dispositifs de formation, le développement des pratiques culturelles et l'accès à des activités de lecture et d'écriture.

L'éducation par la lecture en milieu carcéral

Une enquête conduite en 2010 auprès des bibliothèques de 165 établissements pénitentiaires sur un total de 191 révèle que tous les établissements pénitentiaires interrogés disposent d'au moins une bibliothèque : 141 sont centrales, 63 sont réparties selon les différents quartiers de détention, 130 sont des annexes, 334 bibliothèques étant comptabilisées au total.

Le programme « compétences clés »

Le ministère chargé de la formation professionnelle consacre en 2013, comme en 2012, 54 M€ à ce programme de développement des compétences fondamentales destiné aux personnes en insertion professionnelle. Les formations axées sur la lecture, l'écriture et le calcul sont en augmentation : elles représentent 80 % des heures de formation délivrées en 2012, contre 65 % en 2011.

L'apprentissage du français pour s'intégrer

La loi du 16 juin 2011 relative à l'immigration, l'intégration et la nationalité a fait de l'apprentissage de la langue française par les personnes immigrées une priorité, les personnes souhaitant accéder à la nationalité française devant attester la maîtrise du niveau B1 à l'oral. Les signataires du Contrat d'accueil et d'intégration, quant à eux, doivent, depuis 2007, attester la maîtrise du niveau A1.1. Depuis 2003, au 31 décembre 2012, près de 200 000 personnes se sont vues proposer une formation linguistique dans ce cadre, soit une personne sur quatre signataire du Contrat d'accueil et d'intégration.

Une labellisation de l'enseignement du français aux migrants adultes

La création du label « Français langue d'intégration » par le décret n° 2011-1266 du 11 octobre 2011 vise à professionnaliser l'enseignement du français dispensé aux migrants adultes. Ce label est délivré aux organismes de formation par le ministre chargé de l'intégration sur l'avis d'une commission. On comptait, au premier semestre 2013, 260 sites de formation labellisés sur 700 sites potentiellement concernés.

Faire vivre la pluralité linguistique

L'année 2013 a été marquée par de notables avancées dans la redéfinition d'une politique publique en faveur des langues de France.

Redéfinir une politique publique en faveur des langues régionales et de la pluralité linguistique interne.

Installé en mars 2013 par la ministre de la Culture et de la Communication, un comité consultatif lui a remis le 15 juillet un rapport sur la promotion de la pluralité linguistique en France, qui contient de nombreuses recommandations visant à donner une nouvelle impulsion à l'action publique en faveur du plurilinguisme interne à notre pays.

Des propositions en faveur de la pluralité linguistique

Le rapport invite notamment à :

- > tenir compte de la spécificité de chaque langue, par exemple outre-mer, et mettre en œuvre des politiques différenciées ;
- > renforcer les programmes sectoriels déjà engagés, en particulier les filières bilingues d'enseignement ;
- > mieux articuler l'enseignement en langues régionales avec l'apprentissage des langues étrangères ;
- > accroître la place des langues régionales dans le service public de l'audiovisuel décentralisé et plus généralement étendre leur usage dans la vie sociale ;
- > réunir dans un code ou un document récapitulatif l'ensemble des textes législatifs et réglementaires relatifs aux langues de France ;
- > mettre en place un « baromètre » du poids des langues et renforcer les missions de l'observatoire des pratiques linguistiques de la DGLFLF.

Une avancée législative

La loi 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République introduit plusieurs dispositions qui garantissent et renforcent la place des langues et cultures régionales dans notre système éducatif.

Un texte qui favorise la transmission des langues régionales

L'enseignement des langues régionales est explicitement favorisé, prioritairement dans les régions où elles sont en usage, selon diverses modalités. Les enseignants, quelle que soit leur discipline, sont ainsi autorisés à recourir aux langues régionales, dès lors qu'ils en tirent profit pour leur enseignement. Ils peuvent également s'appuyer sur des éléments de culture régionale pour favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. Enfin, les familles sont informées des différentes offres d'apprentissage des langues et cultures régionales.

Ce texte comporte aussi des avancées en ce qui concerne l'enseignement des langues vivantes étrangères. Ainsi, outre les enseignements de langues qui leur sont dispensés, les élèves peuvent bénéficier d'une initiation à la diversité linguistique. Les langues parlées au sein des familles peuvent être utilisées à cette fin.

Les langues des outre-mer

L'outre-mer est caractérisée par une spécificité linguistique, quasi unique, où le français cohabite avec une multitude de langues régionales. Sur les soixante-quinze langues de France recensées officiellement, plus de cinquante langues régionales sont parlées dans les outre-mer.

Les pouvoirs publics œuvrent pour la promotion des langues régionales, sans remettre en cause l'apprentissage du français, avec pour objectif de lutter contre l'illettrisme, particulièrement prégnant dans les outre-mer.

L'élaboration de politiques et l'impulsion de projets linguistiques dans les outre-mer sont ainsi désormais coordonnées par le *Conseil d'orientation pour les politiques linguistiques dans les outre-mer*, qui s'appuie sur plusieurs dispositifs de soutien, en impliquant les académies des langues et autres structures culturelles à vocation linguistique, présentes dans les territoires.

Le numérique au service de la diversité linguistique

Les technologies de la langue peuvent apporter une contribution décisive à la diversité linguistique. Aujourd'hui, la présence d'une langue sur les réseaux de données ou « web de données » est indispensable à sa vitalité dans l'univers numérique. Par ailleurs, si le français bénéficie de ressources linguistiques qui lui permettent d'assurer son existence dans l'univers numérique, il n'en est pas de même pour la plupart des langues de France, qui constituent un élément majeur de notre patrimoine. Or, ces technologies sont nécessaires pour assurer, dans certains cas, la simple survie de ces langues, dans d'autres cas leur présence dans la vie sociale.

Vingt et une langues européennes en danger d'extinction numérique

L'étude META-NET a évalué le soutien technologique pour chaque langue dans quatre domaines: la traduction automatique, l'interaction vocale, l'analyse textuelle et la disponibilité de ressources linguistiques. Au total, 21 des 30 langues sont placées dans la catégorie la plus basse: « soutien faible ou inexistant » dans au moins un des quatre domaines définis par les experts. À l'autre extrême, seul l'anglais est présenté comme disposant d'un « bon soutien », suivi de langues telles que l'allemand, l'espagnol, le français, l'italien et le néerlandais qui bénéficient d'un « soutien moyen ». Des langues telles que le basque, le bulgare, le catalan, le grec, le hongrois et le polonais présentent un « soutien marginal », qui les place également dans la catégorie des langues en danger. Cette situation appelle un effort d'équipement de ces langues afin de réduire l'écart grandissant entre les « grandes » et les « petites » langues en Europe.

L'Union européenne

La Commission européenne

Les élargissements et le passage consécutif de 11 à 23 langues officielles ont entraîné une accélération du recours à l'anglais et un recul drastique du français.

Un relatif tassement de l'anglais

Pour la première fois depuis 1996 on assiste en 2012 à une légère inflexion de l'usage de l'anglais dans la rédaction des documents (77,06 %, contre 80,63 % en 2011) dont ne tire pas profit le français (5,20 %), mais qui bénéficie aux autres langues (14,6 %, contre 11,33 % en 2011).

Le Conseil de l'Union européenne

Le français marginalisé

Au Conseil, la prépondérance de l'anglais s'est stabilisée en 2012 par rapport à 2011, le pourcentage de pages rédigées en français ayant toutefois atteint un niveau historiquement bas sous présidence danoise (3,3 %), et l'anglais un niveau historiquement haut sous présidence chypriote (88,7 %).

La relation avec le citoyen européen

La présence du français sur les sites internet à destination du citoyen européen reste inégale. À la Commission européenne, 8 directions générales sur 30 ont un site uniquement en anglais. La version française du site du secrétariat général du Conseil est assez complète: la page d'accueil est dans toutes les langues européennes, mais les actualités sont principalement en anglais (80 %) et les détails par politique sont presque tous en anglais. Le site du Parlement européen est le plus polyglotte. Quant au Comité des régions et au Comité économique et social, la version française est tout aussi complète que la version anglaise, même si certaines actualités et événements temporaires n'apparaissent qu'en anglais.

L'anglais en maître sur le site du Service européen pour l'action extérieure

L'offre de traduction sur le site n'est que de façade puisque les informations les plus actuelles et pertinentes sont uniquement en anglais. Seulement 17 % des « dernières nouvelles » sont disponibles en français. 100 % des agendas sont donnés en anglais. Seules les présentations générales sont disponibles en français et dans les autres langues. Rare point positif: 23 des 30 articles (abordant les dossiers en cours) sont traduits en français.

Le Parlement européen

Le « multilinguisme intégral maîtrisé » prôné par le Parlement est mis à mal.

Une progression forte de l'anglais et modérée du français

L'usage du français comme langue source a connu en 2012 une légère hausse pour retrouver son niveau de 2010 (15,81 %, contre 14,20 % en 2011). Sa part continue toutefois d'être modeste par rapport à l'anglais, qui effectue une percée en progressant de 10 points (61,95 %). Le recul de 10 points des langues « autres » illustre le recul de la diversité linguistique au sein de cette institution.

Dans toutes les commissions parlementaires et en session plénière, à quelques exceptions près, toutes les prises de parole sont traduites dans les 24 langues. Les députés parlent dans leur langue. Le site internet du Parlement est sans doute le plus polyglotte des institutions européennes.

Des observations sur le multilinguisme en Europe

La mise en œuvre de l'objectif de Barcelone (« langue maternelle + deux langues étrangères »), a donné lieu à plusieurs études permettant d'apprécier le poids relatif du français (langue maternelle et étrangère) par rapport aux autres langues de l'Union.

S'agissant de l'offre de langues dans les systèmes éducatifs, la France fait partie des 21 pays dans lesquels l'enseignement de deux langues étrangères est obligatoire pour tous les élèves pendant au moins une année au cours de la scolarité d'enseignement général.

Selon les résultats de l'étude européenne *SurveyLang* rendus publics en juin 2012, les élèves européens ont en français, allemand et espagnol un niveau inférieur à celui qu'ils atteignent en anglais. L'exposition à la langue étrangère dans l'environnement quotidien bénéficie en premier lieu à l'anglais.

Les Européens plébiscitent l'anglais

D'après l'*Eurobaromètre* sur « Les Européens et leurs langues » paru en 2012, un Européen sur deux maîtrise au moins partiellement l'anglais, et un Européen sur quatre l'allemand ou le français. Deux personnes interrogées sur trois considèrent l'anglais comme l'une des deux langues les plus utiles pour elles. Viennent ensuite l'allemand (17 %), le français (16 %), l'espagnol (14 %) et le chinois (6 %).

La promotion du français dans le monde

L'action de la France

Un plan d'action gouvernemental

La ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères, chargée de la Francophonie a annoncé le 17 octobre 2012 un plan d'action pour la Francophonie qui vise à :

- > améliorer formation initiale et continue des enseignants en Afrique ;
- > développer, dans les petites classes, un enseignement bilingue associant le français et les langues maternelles africaines ;
- > conforter la dimension économique de la Francophonie ;
- > promouvoir la langue française dans les pays non francophones, en lien avec l'OIF et l'Unesco ;
- > contribuer à renforcer en France le sentiment d'appartenance à un espace politique, économique et culturel réuni par une langue partagée.

Des principes et des repères pour l'usage du français à l'international

La circulaire du Premier ministre du 25 avril 2013

Cette circulaire adressée à l'ensemble des membres du Gouvernement rappelle un certain nombre de principes simples :

- > l'utilisation du français est systématique, dès lors qu'une interprétation dans notre langue est disponible ; lorsque le statut de notre langue le permet, il convient d'exiger cette interprétation, afin d'avoir l'assurance d'être compris ;
- > si tel n'est pas le cas, nos représentants peuvent, selon leur compétence, choisir de s'exprimer dans la langue maternelle de leur interlocuteur, dans un souci de valorisation de la diversité linguistique ;
- > il n'est fait usage qu'en dernier recours d'une langue tierce, solution qui peut satisfaire des besoins usuels de communication, mais qui s'avère souvent insuffisante pour des échanges approfondis.

Une feuille de route sur le multilinguisme

En stricte conformité avec les principes définis dans la circulaire du Premier ministre, une feuille de route sur le multilinguisme et la place du français dans les organisations internationales et les institutions européennes a été diffusée aux postes diplomatiques. Ce document s'attache tout particulièrement aux enjeux liés au recrutement, à la maîtrise des langues de travail et à la traduction.

Le LabelFrancEducation

Afin de venir en appui à l'enseignement bilingue francophone à l'étranger qui constitue l'une des priorités du ministère des Affaires étrangères, un nouvel instrument a été créé : il s'agit du LabelFrancEducation. Ce label a pour objectif de mettre en valeur les établissements scolaires étrangers à programmes nationaux qui proposent à leurs élèves des sections bilingues francophones de grande qualité et de les aider à promouvoir leur image d'excellence et d'ouverture internationale.

L'enseignement supérieur et la recherche

La diffusion de la langue française et l'exportation du modèle académique français vont de pair. Le ministère des Affaires étrangères apporte un soutien aux filières d'enseignement supérieur dont les cours sont dispensés en français, développées au sein d'universités partenaires. Ce soutien contribue à la formation des futures élites francophones dans de nombreux pays dont l'Algérie, la Chine, l'Égypte, le Liban, l'Afrique du Sud, la Turquie et le Vietnam.

Le poids économique de la langue française dans le monde

Une étude a été commandée par le ministère des Affaires étrangères à la Fondation pour les études et recherches sur le développement international (FERDI) afin d'évaluer l'importance de l'espace francophone dans l'économie mondiale et de mesurer le rôle que joue une langue partagée dans les échanges économiques.

Trois enseignements encourageants

- > l'espace francophone pèse d'un poids significatif dans l'économie mondiale ;
- > la part des pays francophones dans la population mondiale est en progression constante ;
- > le partage de la langue française stimule le commerce, la croissance et l'emploi.

La coopération multilatérale

Un cadre stratégique pour la promotion du français

Le XIV^e Sommet de la Francophonie, qui s'est déroulé à Kinshasa (République démocratique du Congo) du 12 au 14 octobre 2012, a adopté un document d'orientation intitulé *Politique intégrée de promotion de la langue française*.

Six priorités pour la langue française

Ce document retient les priorités suivantes :

- > renforcer la place et le rayonnement du français sur la scène internationale ;
- > relever le défi politique du multilinguisme ;
- > adapter l'action multilatérale aux contextes linguistiques régionaux et nationaux ;
- > consolider le français comme langue d'accès au savoir pour tous ;
- > mettre en valeur l'apport de la langue française au développement économique ;
- > valoriser l'usage de la langue française.

Le programme de l'OIF « Le français dans la diplomatie et la fonction publique »

En partenariat avec la France, la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Luxembourg, l'OIF s'est engagée depuis 2002 dans un programme de formation des diplomates et des fonctionnaires chargés, tout particulièrement en Europe des dossiers internationaux.

Plus de 7 000 bénéficiaires par an

Cours de français de spécialité ou sur objectifs spécifiques, séjours en immersion linguistique pour hauts fonctionnaires, sessions de préparation aux concours de la fonction publique européenne, séminaires sur des thématiques d'actualité internationale ou encore ateliers spécialisés axés sur les métiers de la diplomatie : différents moyens d'action sont destinés à renforcer les capacités de travail en français des diplomates et des fonctionnaires impliqués dans le suivi et la mise en œuvre des dossiers européens ou internationaux.

Les pactes linguistiques

Avancée lors du Sommet de la Francophonie de Québec (2008), l'idée de formaliser l'engagement des États volontaires en faveur de la promotion de la langue française sur leur territoire s'est concrétisée par la signature de quatre pactes linguistiques : avec Sainte Lucie, les Seychelles et le Liban lors du Sommet de Montreux (2010) et avec l'Arménie au Sommet de Kinshasa (2012).

Les grands rendez-vous sportifs internationaux

Les jeux Olympiques et Paralympiques de Londres 2012

De bons résultats ont été obtenus en matière de visibilité de la langue française, notamment sur les supports de communication (site internet officiel des jeux Olympiques, version électronique du guide du spectateur, guides techniques, documentation), la signalétique, les annonces officielles dans les stades et les services linguistiques offerts aux délégations olympiques.

Les jeux de la Francophonie

La France a accueilli à Nice du 7 au 15 septembre 2013 les jeux de la Francophonie, après Beyrouth en 2009. Cette manifestation festive et populaire a contribué à promouvoir la Francophonie au sein de la jeunesse des États membres et à favoriser l'émergence de jeunes talents sportifs et artistiques.

L'action de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

L'AUF rassemble des institutions d'enseignement supérieur et de recherche des cinq continents utilisant le français comme langue d'enseignement et de recherche, soit 739 établissements membres dans 98 pays.

Les priorités de l'AUF (2014-2017)

- > la formation : en accompagnant la diversification et le renforcement des offres de formation professionnalisantes, et en favorisant les mobilités académiques des enseignants et des étudiants ;
- > la recherche : par le développement d'équipes de recherche internationales engagées dans des problématiques émergentes et le renforcement des réseaux universitaires ;
- > la gouvernance universitaire : par la formation à la maîtrise des pratiques et des outils de gestion universitaire contemporains, et l'accompagnement des universités dans la mise en œuvre de l'assurance de la qualité par l'évaluation.

Les réseaux de solidarité francophones

Depuis de nombreuses années, la société civile francophone s'organise comme un acteur à part entière des relations internationales. Un dialogue permanent a ainsi été instauré par l'OIF avec les organisations internationales non-gouvernementales (OING) et les organisations de la société civile (OSC). L'OIF entretient également un partenariat avec de multiples réseaux professionnels qui constituent un puissant vecteur de diffusion de la langue française.

La Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), 80 000 enseignants au service de la promotion du français

L'action de la FIPF vise à promouvoir l'enseignement du français ainsi que la diffusion des cultures francophones, à favoriser les échanges, l'information et le dialogue entre les enseignants de français, à soutenir la recherche didactique et la production d'outils pédagogiques et à faire du français une composante majeure du plurilinguisme mondial. Son poids et sa nature spécifique lui confèrent un rôle de partenaire privilégié des différentes institutions gouvernementales, non-gouvernementales et internationales qui agissent pour l'enseignement et le développement de la langue française.

Vous cherchez à le dire en français ?

FranceTerme

CULTURE.FR

Consultez le site du ministère de la Culture et de la Communication

www.FranceTerme.culture.fr

Les textes juridiques, les rapports au Parlement publiés depuis 1996, l'actualité de la langue française et de nombreuses autres informations sur la politique en faveur du français sont disponibles sur le site internet de la délégation générale à la langue française et aux langues de France :

www.dglf.culture.gouv.fr



wikiLF

Participez à l'enrichissement de la langue française

www.wikilf.culture.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Délégation générale à la langue française et aux langues de France

6 rue des Pyramides, 75001 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 40 15 73 00

Télécopie : 33 (0) 1 40 15 36 76

Courriel : dglff@culture.gouv.fr

Internet : www.dglf.culture.gouv.fr

ISSN imprimé : 1961-9812 - ISSN en ligne : 1961-9820